



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 23477

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les lacunes de l'organisation commerciale de la filière pêche réunionnaise. Ces insuffisances se traduisent principalement par des situations de pénurie et de surproduction du fait de l'absence de centralisation des débarquements, ce qui favorise les importations par la grande distribution, alors que les ressources de la zone économique exclusive de la Réunion sont considérables. En conséquence, il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour pallier les insuffisances de l'organisation commerciale de la filière pêche réunionnaise dans le souci de garantir aux pêcheurs un prix minimum ainsi qu'un écoulement rapide de leur production.

Texte de la réponse

L'irrégularité de la fourniture de poissons frais dans l'île de la Réunion incite les grandes et moyennes surfaces à recourir aux importations qui peuvent déstabiliser le marché des produits locaux. Face à cette menace, l'objectif poursuivi par les pêcheurs réunionnais est de valoriser les produits du marché du frais afin, d'une part, de les différencier du poisson importé et, d'autre part, d'augmenter leur valeur ajoutée. A cet égard, l'appui financier de l'Etat et du conseil général a permis dès 1994, la création de groupements d'intérêt économique (GIE), dont les principales fonctions relèvent d'une concertation de la production des membres, d'une utilisation d'équipementt communs, de la commercialisation du poisson et d'une gestion commune de l'activité de pêche. Ces groupements ont initié des démarches collectives visant à une amélioration de la qualité des produits de la pêche ainsi qu'à une meilleure structuration de l'offre. Toutefois, le bilan de l'activité de ces GIE reste aujourd'hui en deçà des résultats escomptés. Les services du ministère de l'agriculture et de la pêche et les services compétents de l'Etat à la Réunion, apporteront donc leur soutien aux démarches professionnelles visant au renforcement, voire à l'évolution des GIE, afin d'obtenir une meilleure structuration de toute la filière des produits de la mer à la Réunion.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23477

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1998, page 7020

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3604